

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 12 janvier 2026, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Léane Renaud  
M. François Beaumont Mme Suzanne Guilbault  
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2026-RAG-7131 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

#### 2026-RAG-7132 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

La conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2026-RAG-7133 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 56 096.87 \$ et la liste des comptes payés au montant de 19 853.36 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 6 janvier 2026 au montant de 29 056.94 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 décembre 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 60 764.88 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 133.46 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

La directrice générale présente la liste des permis émis pour décembre 2025.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Présentation de la conciliation bancaire et de l'état financier de novembre 2025**

La directrice générale présente l'état financier et la conciliation bancaire du mois de novembre 2025.

2026-RAG-7134

**ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2026**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2026 soient les suivants :

- Taux de base 0.83 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.88 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 2.26 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2026-RAG-7135

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2026 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, COMPOSTABLES ET RECYCLABLES**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles, recyclables et compostables pour 2026 soient :

- 350 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 525 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'une unité de logement tel que décrit ci-haut;

- 175 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 402.50 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'une unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2026-RAG-7136

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2026 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2026 soient :

- 200 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 100 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 117.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m<sup>3</sup> de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2026-RAG-7137

**ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES POUR 2026**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 12 % par année (1 % par mois) pour l'an 2026.

Adoptée.

2026-RAG-7138

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

La conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable MAZARS à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2025.

Adoptée.

2026-RAG-7139

**DEMANDE DE DON POUR LA GRADUATION DU CFPVG**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don pour la soirée de graduation du CFPVG;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose de faire un don pour le CFPVG, mais comme le vote n'est pas unanime et que la

majorité du conseil a voté non, le conseil ne fera pas de don cette année.

Comme le vote n'est pas unanime, le maire demande le vote :

Pour : Léane Renaud, Nyx Pilon

Contre : Philippe St-Jacques, François Beaumont et Suzanne Guilbault

Adoptée.

2026-RAG-7140

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MAINTIEN DES SERVICES D'OBSTÉTRIQUE DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le seul service d'obstétrique disponible pour la Vallée-de-la-Gatineau se situe à la clinique médicale de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QU'avec la Loi 2, plusieurs médecins ont quitté la région ou prévoient de le faire;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler les coûts d'opération de la clinique médicale de Grand-Remous, un revenu minimal est nécessaire, mais qu'avec les départs de médecins, la municipalité de Grand-Remous ne peut plus supporter à elle seule tous ces coûts;

CONSIDÉRANT QUE si nous n'aidons pas la municipalité de Grand-Remous à couvrir le minimum des coûts d'opération, ce sont aussi nos citoyennes qui devront parcourir de grandes distances pour avoir accès à un service d'obstétrique;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de faire un don de 250 \$ pour le maintien du service d'obstétrique à la clinique médicale de Grand-Remous.

Adoptée.

2026-RAG-7141

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC - INTERVENTIONS MAJEURES SUR LA ROUTE 105 ET LE PONT DE LA RIVIÈRE DÉSERT**

CONSIDÉRANT l'état déplorable et les lacunes importantes observés sur la route 105 dans l'ensemble de son trajet, affectant la sécurité, la fluidité et la fiabilité du réseau routier de la région;

CONSIDÉRANT l'absence d'un raccordement fonctionnel et efficace entre la route 105 et l'autoroute 5, notamment à la hauteur de La Pêche, entraînant des enjeux majeurs de circulation, de sécurité et de développement économique pour l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le volume permanent élevé de congestion au sein de la Ville de Maniwaki, celle-ci accentuée par l'étroitesse des infrastructures actuelles et l'augmentation du trafic;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la route 105 comme axe de transport régional, économique, touristique et sécuritaire entre Grand-Remous et Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la Ville de Maniwaki dans sa

demande formelle au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) d'entreprendre dans les meilleurs délais les interventions suivantes :

- L'élargissement du pont de la Rivière Désert, afin d'en faire une structure à quatre voies, incluant un trottoir de chaque côté, pour assurer la sécurité des piétons et une meilleure fluidité de la circulation.
  - L'élargissement de la route 105 à quatre voies à l'intérieur de la zone urbaine de Maniwaki, soit de l'entrée sud jusqu'à l'entrée nord de la municipalité, afin de réduire la congestion chronique et d'améliorer la circulation locale et régionale.
  - La remise en état complète de la route 105 entre Grand-Remous et Gatineau, incluant une réfection structurale, le redressement des courbes, l'élargissement, l'ajout de voies de dépassements une amélioration des accotements, ainsi que des interventions visant à rehausser la sécurité sur l'ensemble du corridor.
- Une réalisation urgente du raccordement entre la route 105 et l'autoroute 5, à la hauteur de La Pêche, afin de garantir un lien sécuritaire, efficace et cohérent entre les réseaux routiers régional et autoroutier et le désenclavement économique de Maniwaki et de toute la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de contribution financière pour la Pakwaun 2026**

La directrice présente au conseil une demande de contribution financière pour la Pakwaun 2026. Comme le budget des dons est limité, le conseil préfère conserver ces fonds pour des dons à des organismes de notre municipalité.

2026-RAG-7142

#### **PROPOSITION DE SERVICE INFORMATIQUE D.L. POUR LE CHANGEMENT DU SERVEUR**

CONSIDÉRANT QUE le serveur n'a plus de garantie depuis octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'après trois années consécutives, il est recommandé de changer le serveur afin d'éviter de gros problèmes;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du serveur est beaucoup moins dispendieux que le premier que nous avons acquis ce qui fera une économie à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d'accepter la proposition de Service Informatique D.L. pour le remplacement du serveur.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

La directrice générale présente au conseil la lettre mentionnant que nous avons reçu 6 289, 36 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Compensation 2025 de Recyc-Québec**

La directrice présente au conseil la lettre mentionnant que la municipalité a reçu 4 959,89 \$ pour la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour 2025.

2026-RAG-7143

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Samuel Malette, maire

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale